

## Un avocat reconnu coupable de gangstérisme

L'avocat Louis Pasquin a été reconnu coupable de gangstérisme, vendredi, au palais de justice de Montréal. Il devient le premier avocat canadien à être reconnu coupable de cette accusation.

L'homme de 49 ans a également été reconnu coupable de complot et de trafic de cocaïne.

Louis Pasquin a servi d'intermédiaire entre des trafiquants de stupéfiants pour l'organisation de Louis-Alain Dauphin, un proche des Hells Angels. C'est au cours de leur enquête sur le réseau de M. Dauphin qu'ils ont découvert l'implication du criminaliste.



Le juge a rendu un jugement très étoffé d'une cinquantaine de pages, mais il ne l'a pas lu en Cour. Il a plutôt suspendu l'audience pour permettre à tous les intervenants d'en prendre connaissance.

L'essentiel de la preuve retenue contre M. Pasquin consiste en de l'écoute électronique. Le juge estime que M. Pasquin utilise un langage imprécis et plein de sous-entendus dans ses conversations avec ses deux coaccusés. Une preuve, selon le juge, qu'il savait dans quoi trempaient ses deux interlocuteurs.

**«La prudence dont il fait preuve dans ses conversations en utilisant un langage sibyllin démontre, contrairement à ses prétentions, qu'il est parfaitement au courant de leurs activités.» – Le juge Carol St-Cyr**

M. Pasquin soutenait, pour sa défense, qu'il ne savait pas que ses interlocuteurs étaient des trafiquants de drogue. Des arguments que réfute le juge à la lumière de l'écoute électronique. Il soutient que M. Pasquin utilisait le même langage que les trafiquants en faisant preuve de prudence pour ne pas en dévoiler trop.

**«Me Pasquin a permis que son domicile serve de pied-à-terre aux trafiquants de stupéfiants. Il a aussi fait en sorte que les deux individus puissent facilement se livrer à leurs activités.» – La procureure de la Couronne, Madelaine Giauque**

Louis Pasquin risque plusieurs années de prison. Son statut d'avocat devrait lui valoir une peine exemplaire. La tête dirigeante du réseau, Louis-Alain Dauphin, s'est vu imposer une peine de 9 ans de prison. M. Pasquin sera de retour en Cour à la fin du mois d'avril pour assister aux représentations sur la peine.

Le criminaliste montréalais, qui a défendu les motards criminels lors de l'opération Printemps 2001, a à son tour été arrêté lors de l'opération Piranha en 2006. Cette dernière opération avait permis l'arrestation de 23 personnes en plus de mettre fin aux activités d'un réseau de trafiquants de drogue lié aux Hells Angels et à la mafia italienne. Des arrestations avaient été faites dans les régions des Basses-Laurentides, du Saguenay, de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et de Québec.